





ENGAGEMENT HUMANISME ALTÉRITÉ

GUIDE DES MOBILITES EN ITALIE

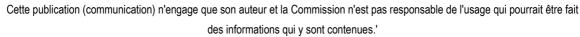
Vous êtes intéressé(e) pour faire votre mobilité en Italie Ce guide est conçu pour vous aider à le préparer





















SOMMAIRE

INTRODUCTION

- S'ouvrir à l'Europe et à l'International
- Un partenariat
- I. Principes généraux et lieux de stage
 - a) Pourquoi aller faire un stage en Italie?
- II. Les étapes et le compte à rebours
 - a) Compte à rebours des ASS
 - b) Compte à rebours des ES / EJE
- III. Précisions concernant les démarches
- IV. A ne pas rater!
- V. Suivi pédagogique pendant un stage en Italie
- VI. Témoignages des étudiants

ANNEXES:

- Annexe 1 : Guide des stages
 - Procédure de préparation et suivi des mobilités « sortantes » à l'international.
 - Fiche 1 : Mon projet de mobilité (Etape 1).
 - **Fiche 2**: Avis de l'accompagnateur de formation IRTS sur mon projet de mobilité version 1 (avis sur étape 1).
 - **Fiche 3** : Avis du référent mobilité sur la préparation de mon stage en mobilité internationale (Etape 2).
 - **Fiche 4** : Etat de la préparation et Validation de projet de mobilité à l'international / Commission de validation des stages en mobilité.
- Annexe 2 : Démarches Administratives
- Annexe 3 : Modalités 2019 de LADOM
- Annexe 4 : Constitution du dossier mobilité (Liste des pièces à fournir)
- @ Annexe 5 : Dépenses à prévoir



INTRODUCTION

S'OUVRIR A L'EUROPE ET A L'INTERNATIONAL

Les mobilités en Italie proposées par l'IRTS REUNION s'intègrent dans les projets d'ouverture à l'International des formations de l'IRTS.

La mobilité des étudiants de l'IRTS de la Réunion et l'accueil d'étudiants étrangers sont une modalité maieure de cette ouverture à l'international.

Ils reposent sur des partenariats entre l'IRTS de La Réunion et des écoles en travail social dans quelques pays (Belgique, Québec, Madagascar, Suisse, Italie) ou des lieux de stage (Ile Maurice).

Par ailleurs, l'IRTS de La Réunion a intégré ses formations dans le dispositif européen de formation et d'harmonisation des diplômes (Licence, Master, Doctorat (L.M.D), avec l'organisation des parcours de formation en semestres, l'attribution de crédits par modules et le déploiement de la charte Erasmus+.

Vos interlocuteurs:

- Michel BAULAIGUE, Cadre de Formation à l'IRTS, Référent des mobilités en Italie.
- Terry CALTON, Assistante Mobilité internationale, suivi des conventions de stage et autres documents administratifs pour la mobilité étude.
 - Vos référents de formation chargés de votre accompagnement pédagogique.

Egalement:

- Danièle GALLINARO, Responsable du Département Recherche, Expertise et Développement à l'IRTS, coordonnatrice des partenariats pour la mobilité dans le secteur de l'intervention sociale.
- Sylvie CLOTAGATIDE, Responsable du Département des Formations Diplômantes, coordonnatrice Erasmus+.

Cette équipe a pour mission de vous accompagner dans l'élaboration et la réalisation de votre projet de mobilité.





La « Libera Università Maria Ss. Assunta » (LUMSA) a été fondée en 1939 par Luigia Tincani, Dominicaine, dévouée à Dieu et à la culture et à la scolarisation des jeunes, diplômée de pédagogie et de philosophie.

Principalement destinée aux femmes à son ouverture et pendant de nombreuses années, elle ouvre finalement ses portes aux hommes à partir de 1991. De plus, université religieuse jusqu'en 1989, elle est aujourd'hui une université libre.

Située dans des bâtiments traditionnels (parfois historiques) et tout à la fois modernes et parfois avant-gardistes, l'université semble incarner l'architecture, la figure de la post modernité.

Immergée dans la capitale de Rome, LUMSA est proche de nombreux lieux historiques de la ville et au cœur de la vie citadine. De nombreux sévices de transport desservent la ville.

L'université dispense des enseignements de droit, économie, politique et langues modernes (campus de Rome), Droit (campus de Palerme), sciences sociales, communication, éducation et psychologie pour environ 7200 étudiants.

Les sciences sociales y sont particulièrement bien développées et les formations du travail social sont menées pour délivrer conjointement des diplômes professionnels et universitaires.

I. Principes généraux et lieux de stage

L'IRTS de La Réunion avec ses partenaires fixe le cadre des mobilités afin de garantir la qualité des apprentissages attendus, de sécuriser le parcours et de s'inscrire dans une démarche de sites qualifiants.

- Le choix du terrain de stage et de la population est à mettre en lien avec la cohérence du projet individuel de formation dans le respect des cadres réglementaires des différentes formations.
- Les lieux de stage possibles au regard des formations E.J.E, A.S.S, E.S, sont à envisager soit par un choix de public, de type d'intervention ou de structure, ou d'objectifs de stage spécifiques.

a) Pourquoi aller faire un stage en Italie?

L'Italie est et a été innovante dans le travail social. Nous pensons à la désinstitutionalisation dans la psychiatrie, au travail en dehors des murs de l'hôpital (Trieste) dans les années 1970.

Evoquons également en matière de la petite enfance et de manière novatrice à son époque, les travaux de Maria Montessori, œuvrant dans les écarts déshérités de Rome à l'éducation des plus pauvres.

De même aujourd'hui, les préoccupations majeures de l'Italie se concentrent principalement :

- sur le public défavorisé, autour du logement, dans les grandes zones urbaines,
- sur les mineurs, également en situation défavorisée,
- sur l'accompagnement des personnes âgées, notamment celles des familles relativement traditionnelles qui aujourd'hui changent progressivement, et où les solidarités familiales résistent moins à l'effet de la modernité.
- enfin la migration à laquelle l'Italie est confrontée de par sa géographie. Ses frontières maritimes sont les premiers rivages des migrants du Nord de l'Afrique.

Ces nombreuses problématiques s'inscrivent également dans des difficultés économiques importantes, obligeant les acteurs à innover.

L'économie solidaire et sociale y est très présente.

Outre les intérêts d'apprenants et professionnels, l'Italie est le pays qui a vu naitre l'accord donnant existence à l'Europe et de facto à ERASMUS.

Enfin, la culture Italienne rayonne au travers des différents arts dans les pays européens et nous semble-t-il qui veut comprendre l'Europe se doit d'en saisir ses influences italiennes.

Ultime argument et non des moindres, nous Réunionnais habitués au climat chaud, l'Italie a un climat méditerranéen, où les jours ensoleillés sont plus nombreux que les jours pluvieux.



II. Les étapes et le compte à rebours

a. <u>Concernant les etudiants A.S.S</u>: <u>Le stage de deroule sur la periode du mois d'avril a juillet (stage de 2eme année).</u>

<u>Date butoir</u>: (du dépôt des dossiers mobilité concernant LADOM auprès de Mme Cathy GONTHIER) Fin Novembre (Mois M-14).

Compte à rebours	LES ETAPES	
	Etape 1- Profiler votre mobilité	
M-13	Participer à la séance d'information sur les mobilités lors de l'entrée en formation au mois d'octobre 2019.	
(Octobre)	Faire part de votre souhait d'effectuer votre stage/ mobilité « Etudes » auprès de la coordinatrice de la promotion et du référent de l'Italie (Mr Michel BAULAIGUE).	
A	Réaliser un entretien avec le référent pédagogique de formation afin d'expliciter l projet de mobilité (voir modèle projet de stage – version1).	
MO	Etape 2- Approfondir l'information	
M-8	Recherches d'information plus approfondies.	
(Mars/ Avril)	Entretien avec Mr Michel BAULAIGUE, référent des mobilités en Italie	
M-6 Si votre option de stage/mobilité « Etudes » est validée :		
(Mai)	Transmission des demandes de stage/ mobilité par le référent mobilité.	
	Etape 3 – Consolider votre projet de mobilité	
	Finalisation de la constitution du dossier d'aide à la mobilité pour LADOM (cf. Liste des pièces à fournir).	
M-2	Entretien avec votre accompagnateur de formation.	
(Septembre)	Point sur les réponses reçues des terrains et écoles partenaires. L'étudiant vérifie auprès de Mme Cathy GONTHIER que le dossier de LADOM est complet.	
	Après informations des écoles partenaires sur la région où l'étudiant réalisera son stage, l'étudiant débute ses recherches de logement.	

Compte à rebours	LES ETAPES
M-1 (Octobre)	Demande des attestations d'accueil en stage. Etapes 4 & 5 - Commission de validation de stage à l'international et transmission des éléments ou report sur métropole Après l'accord des terrains de stage l'étudiant finalise ses recherches de logement.
M-0 (fin Novembre au plus tard) Le dossier complet de demande doit être transmis	A la réception de l'attestation d'accueil en stage délivrée par le site de stage : - Transmettre une copie de l'attestation de stage à Mme Terry CALTON ainsi qu'à la coordonnatrice de promotion. - Départ des conventions de stage signées par l'étudiant et le référent de pôle vers les terrains de stage (cf. Mme Terry CALTON)
2 mois avant le stage	Retour des conventions de stage signées par les terrains de stage pour clôturer les dossiers de LADOM.

Préparez votre expérience de stage en prenant contact avec votre terrain de stage afin d'échanger sur votre prochain stage. Faites des recherches sur le public, le pays, la structure, etc.



b. <u>Concernant les etudiants ES et EJE : le stage se deroule sur la periode de septembre a decembre (stage de 2eme année).</u>

<u>Date butoir</u>: (dépôt des dossiers mobilité concernant LADOM auprès de Mme Cathy GONTHIER) Fin Mai (Mois M-9).

Compte à rebours	LES ETAPES	
	Etape 1- Profiler votre mobilié	
M-8	Participer à la séance d'information sur les mobilités lors de l'entrée en formation octobre.	
(Octobre)	Faire part de votre souhait d'effectuer votre stage/mobilité « Etudes » auprès de la coordinatrice de la promotion et du référent de l'Italie (Mr Michel BAULAIGUE).	
A	Réaliser un entretien avec le référent pédagogique de formation afin d'expliciter le projet de stage (voir modèle projet de stage – étape 1)	
M-5 (Janvier)	Etape 2- Approfondir l'information	
	Recherches d'information plus approfondies,	
	Entretien avec Mr Michel BAULAIGUE, référent des mobilités en Italie	
M-4	Si votre option de stage/mobilité « Etudes » est validée :	
(Février)	Transmission des demandes de stage/mobilité Etudes par le référent mobilité.	
	Etape 3 – Consolider votre projet de mobilité :	
	Finalisation de la constitution du dossier d'aide à la mobilité pour LADOM (cf. Liste des pièces à fournir).	
	Entretien avec votre accompagnateur de formation.	
M-3-2 (Mars-Avril)	Point sur les réponses reçues des terrains et écoles partenaires. L'étudiant vérifie auprès de Mme Cathy GONTHIER que le dossier de LADOM est complet.	
	Après informations des écoles partenaires sur la région où l'étudiant réalisera son stage/sa mobilité « Etudes », l'étudiant débute ses recherches de logement.	
	Demande des attestations d'accueil en stage.	
	<u>Etapes 4 & 5</u> - Commission de validation de stage à l'international et transmission des éléments ou report sur métropole	
	Après l'accord des terrains de stage l'étudiant finalise ses recherches de logement en Belgique.	

Compte à rebours	LES ETAPES
M-1/0 (Mai) Le dossier complet de demande doit être transmis	A la réception de l'attestation d'accueil en stage délivrée par le site de stage : - Transmettre une copie de l'attestation de stage à Mme Terry CALTON ainsi qu'à la coordonnatrice de promotion. - Départ des conventions de stage signées par l'étudiant et le référent de pôle vers les terrains de stage (cf. Mme Terry CALTON)
2 mois avant le stage	Retour des conventions de stage signées par les terrains de stage pour clôturer les dossiers de LADOM.

Préparez votre expérience en prenant contact avec votre terrain de stage et/ou votre école afin d'échanger sur votre prochaine arrivée. Faites des recherches sur le public, le pays, la structure, etc.

I. III. Précisions concernant les démarches

Pour rappel, les démarches d'ordre pédagogique sont spécifiées dans les tableaux ci-dessus et en lien avec les consignes fixées par vos référents pédagogiques et responsables de formation.

Par ailleurs, les démarches administratives sont communiquées par la Vie Etudiante (Cf. Mme Cathy GONTHIER) et sont à respecter scrupuleusement dans les documents à fournir, que dans les délais de transmission.

II. IV. A ne pas rater!

Nous attirons votre attention sur la nécessité de respecter la procédure et de tenir compte des délais de transmission des différents documents. Il est indispensable de prendre en compte les délais de constitution des dossiers de LADOM et du retour des conventions de stage signées par les terrains de stage. En effet, un étudiant ne peut pas partir en stage tant que les conventions ne nous ont pas été retournées signées. Ce sont elles qui déclenchent la demande de couverture administrative et l'édition des billets d'avion.

ANTICIPER et FORMALISER au plus tôt les démarches en matière de logement!



III. V. Suivi pédagogique pendant le stage en ITALIE

Dans le cadre de l'accord partenarial, un référent de l'école partenaire assure votre accueil et votre suivi pédagogique qui se décline en :

- La contractualisation du stage et/ou parcours « Etudes »
- Q Aider les étudiants dans leurs questionnements
- Q Aider à l'affinement du projet individuel à partir de la découverte du lieu et du contexte de travail
- Le référent pourra assurer une guidance et un suivi dans l'élaboration et la conduite du projet de stage/ de mobilité « Etudes »
- Il assurera la transmission de l'évaluation
- La possibilité pour les stagiaires de participer à des cours et analyse de pratique
- La mise à disposition des ressources du centre de documentation des écoles

De plus, en complément de cet accompagnement, les liens sont maintenus avec l'IRTS (le référent pédagogique et/ou référent de formation), par e-mail, téléphone, etc., suivant les modalités fixées par les responsables de formation.

Vous devez partir avec tous les documents pédagogiques nécessaires.

Dans tous les cas, il vous est demandé de contacter dès la première quinzaine de stage votre référent de formation afin de donner des informations sur l'arrivée sur le territoire et le démarrage du stage. Toute difficulté rencontrée doit être portée à sa connaissance.

Comme spécifié dans la convention de stage, des temps de régulation sont prévus avec le terrain de stage.

Au retour du stage et/ou de la mobilité « Etudes » :

Vous êtes invités à partager vos découvertes et expériences avec les autres étudiants ainsi qu'avec les formateurs en leur présentant vos données (le support reste à déterminer). La date de ce compte-rendu est à prévoir avec les référents pédagogiques IRTS.

Le bilan écrit individuel (trame en annexe) à destination LADOM et de l'IRTS de La Réunion est à remettre aux responsables de formation et à la responsable des stages dans les 3 semaines qui suivent le retour.

Votre témoignage écrit est requis afin de faire part de votre expérience de mobilité, de la plus-value d'avoir réalisé votre stage/ une période de formatoin dans ce pays ainsi que des conseils pratiques et recommandations qui pourrait être communiqués aux prochains étudiants qui auraient le même projet de mobilité que vous. Cet écrit est à transmettre au référent mobilité d'Italie (michel.baulaigue@irtsreunion.fr) dans un délai d'un mois après votre retour.

IV. VI. TEMOIGNAGES DES ETUDIANTS

« Malgré tout le stress et toutes les peurs avant « le grand saut », cette expérience a été riche tant sur le plan professionnel que personnel. Ce séjour à l'étranger m'a permis d'ouvrir mon regard sur le monde extérieur (hors de l'île), mais aussi sur les différentes problématiques qui ne nous touchent pas directement sur notre île (exemple : immigration, racisme) »

« C'est une très bonne chose que notre école nous « oblige » à partir. Je suis revenue avec un regard différent sur le monde qui m'entoure, avec beaucoup de motivation pour la suite de la formation. »

« La mobilité m'a apporté une ouverture d'esprit, découverte de structures n'existant pas à la Réunion. A l'issue de ce stage, je reviens à la Réunion avec plus d'assurance, une façon de voir les choses différemment, et avec la volonté de vouloir apporter des choses nouvelles sur le terrain. »

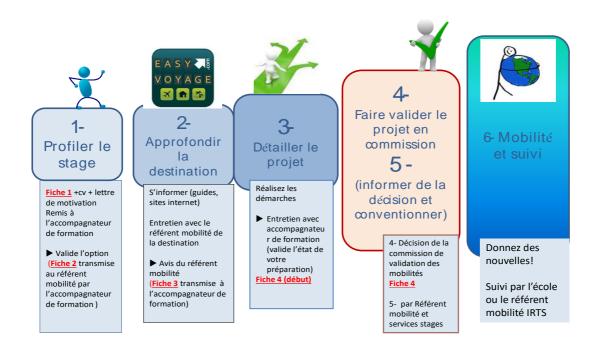
« Si je devais refaire une mobilité ERASMUS, je referais sans hésiter »

ANNEXES

ANNEXE 1- Guide des stages-

Procédure de préparation et suivi des mobilités « sortantes » à l'international

ETAPES DE PREPARATION DE VOTRE PROJET MOBILITE



MES INTERLOCUTEURS:





Deux interlocuteurs pédagogiques dans l'accompagnement de l'étudiant :

- Accompagnateur de formation (étapes 1, 4, retour de stage)
- Référent mobilité de la destination (étape 2).

Personnels administratifs en appui :

- o L'assistante Vie Etudiante pour les aides à la mobilité et les aides spécifiques ERASMUS (pour les destinations dans les pays de l'union européenne).
- o L'assistante chargée des conventions de stage.
- o L'assistante « pôle international » pour la transmission des décisions de la commission mobilité.



EXPLICATION DES ETAPES

• Point de départ : réunion d'information en octobre (1ère année)

Information générale sur les destinations, les accords, les aides, contact avec les référents mobilité.

Après écoute, relecture des informations et de premières explorations

1ère étape – je profile mon projet de mobilité :



- Je présente à mon accompagnateur de formation une lettre de motivation, CV, projet de stage ou de mobilité « Etudes » dans sa version1 (voir modèle ci-après Fiche 1 Mon projet)
- Validation de l'option de projet de stage par l'accompagnateur de formation (voir fiche 2 ci-après)
- Cette fiche validée ou non validée est transmise au référent mobilité de la destination pressentie (sauf si choix métropole).

Si l'option de destination à l'international est validée :

2ème étape- j'approfondis l'information et j'engage les démarches



- Je consulte de façon approfondie les informations de la destination (guide des stages), notamment le rétro-planning et les lieux d'accueil.
- Je demande et réalise un entretien avec le référent mobilité de la destination sur la base de mon projet de stage et de l'avis donné par l'accompagnateur de formation.
- Le Référent mobilité après échanges, contacte le lieu de stage ou l'école partenaire pour s'assurer d' 1 accueil possible ; transmet son avis via la fiche 3 ci-après à l'accompagnateur de formation et à moi-même.
 - Je fais mon rétro-planning de préparation et me met des alertes.
 - 3ème étape consolidation du projet de stage/mobilité « Etudes » avec le référent de stage de votre formation (avant fin novembre pour ES-EJE partant au Québec!)
- Je rédige la version 2 de mon projet de stage (version détaillée, selon modèle fourni par votre référent de stage
- Je réalise dans les temps les démarches attendues en lien avec le départ et je transmets les éléments à la fois à l'accompagnateur de formation et au référent mobilité.
 - Je réalise un entretien avec l'accompagnateur de formation : il vérifie
 - le respect des démarches **du rétro planning** (base du guide)
 - et l'élaboration du projet sur le plan pédagogique de la formation.





• 4ème étape : je suis le passage de mon projet en Commission de validation des



mobilités à l'international;

Cette commission, présidée par un Responsable de Département, avec la participation, de la coordonnatrice ERASMUS, des responsables de formation, des référents mobilité valide ou invalide le projet de stage des candidats.

2 commissions par an se tiennent:

- avril (pour les départs en septembre des ES-EJE)
- novembre (pour les départs en avril et Québec n+1)

Les étudiants dont le projet de stage à l'international est invalidé sont tenus de s'organiser pour réaliser leur stage en métropole.

Critères de validation :

- Cohérence entre le projet et le lieu de stage demandé
- Validation linguistique (éventuellement)
- Respect des délais et réussite dans les démarches administratives
- Absence de problème dans la formation.

• 5ème étape : je suis informé de la décision du projet de mobilité à l'international



Si le projet est validé par la Commission :

- L'assistante du pôle international transmet les éléments pour la convention de stage au secrétariat du service Stage- Certifications et m'informe
 - Je me rapproche du secrétariat

Imprimés selon la destination :

- si la destination est l'Europe, l'ensemble des pièces du Kit mobilité ERASMUS doit être renseigné ; je fournis au secrétariat (Mme Terry CALTON), les pièces nécessaires à l'attribution des aides ERASMUS si elles sont mobilisées.
 - Si la destination est autre que l'Europe, la convention de stage est mise en œuvre.
 - Suivi de la convention par le secrétariat IRTS et le référent mobilité;

• 6ème étape : Je donne des nouvelles pendant ma mobilité

- Le suivi porte sur la mise en œuvre des objectifs de stage (volet administratif, pédagogique, lien avec le lieu de stage, ...)
- Europe (Belgique, Suisse, Portugal) et Madagascar : suivi et visite de stage réalisés par l'école partenaire
 - Autres destinations : suivi réalisé par le référent mobilité IRTS Réunion.

Les éléments de suivi et de bilan sont transmis par l'école partenaire (Europe- Madagascar ou par le référent mobilité) à l'accompagnateur de formation IRTS.



Fiche1- Mon projet de mobilité (Etape 1)

à renseigner et à remettre par l'étudiant à l'accompagnateur de formation

Formation, promotion:		
Nom, prénom :		
Téléphone :		
Adresse e-mail :		
Accompagnateur de formation	:	
	parcours de formation (réalisation	on et/ou projet) :
Formation pratique 1 (Immersion territoire):		
Formation pratique 2 (Découverte du métier) :		
Formation pratique 3 (Mobilité):		
Publics, champs et zone géo	ographique souhaités :	
Publics : Cocher la case		Champs :
□ enfants		<i></i>
□adolescents		_ Handicap
□adultes		☐Lutte contre les exclusions et
□personnes âgées		la pauvreté (insertion, précarité)
□ familles		☐Petite enfance ☐Protection de l'enfance
Précision éventuelle :		☐Santé
<u>Internat</u> :		
□ oui □ non □	Autres :	
(précisez)		
Zone géographique souhaité	e :	
□Belgique	□ Ile Maurice	□Métropole
□Portugal	□Madagascar	
Suisse	□Autre :	
Type de service ou de structu	ure, dispositif envisagé :	
Documents joints à cette fiche et à remettre au accompagnateur de formation (ou coordonnateur ou accompagnateur) de votre formation :		
☐ Lettre de motivation		
 □ Lettre de motivation □ Curriculum vitae. 		



Fiche 2 : Avis de l'accompagnateur de formation IRTS sur mon projet de mobilité - version 1 (avis sur étape 1)

(Partie à remplir par l'accompagnateur de formation de Formation après entretien avec l'étudiant ; A transmettre au référent mobilité de la destination, (si option sur l'international)

Promotion:		
Nom, prénom de l'étudiant :		
Rappel des éléments du stage :	Rappel des éléments du stage :	
Période :		
Type de stage, structures,		
Nom, prénom de l'accompagnat	eur de formation :	
- Clarté, stabilité des mo	otivations exprimées :	
- Cohérence de ce proje	et dans le parcours de formation de l'étudiant :	
Canacitá du stagiaire à	organiser ce projet (sur le plan personnel, matériel,	
	r la destination proposée :	
 Validation de l'option de stage : □Oui □ non Avis et/ ou réserves éventuelles formulées à l'étudiant : 		
Fait le :	Signature de l'accompagnateur de formation	
Si l'option de stage validée est prévue pour l'international, cette fiche est transmise au référent mobilité de la destination :		
Transmis au référent mobilité : □Oui, en date du		
Si le stage est prévu en métropole, cette fiche continue à être suivie par l'accompagnateur		

GUIDE DE LA MOBILITE INTERNATIONALE 2019



de votre formation.

Fiche 3 – Avis du référent mobilité

sur la préparation de mon stage en mobilité internationale, (Etape 2)

(à renseigner par le référent mobilité de la destination, à transmettre à l'accompagnateur de formation)

Promotion : Nom, Prénom (étudiant) :		
Nom, Prénom de l'accompagnateur de formation :		
(option de destination international ou zone ul		
Entretien avec le référent mobilité		
- Le (date) : Nom, prénom du référent mobilité :		
Eléments issus de l'entretien :		
- Rétro-planning détaillé repris :		
☐ Observation :		
 Nom des sites de stage contactés / à co partenaires (Québec) : 	ontacter par le référent mobilité ou les	
Lieux de stage :	Nom et fonction du contact :	
- 1	_	
- 3	-	
Après démarches, accord obtenu :		
☐ en cours ☐ oui ☐ non Si oui : ☐ oralement ☐ par co	ourriel □ par courrier	
Observation :		
Cette fiche est transmise à l'accompagnateur of de stage (de l'école partenaire si mobilité « Etulum - Fiche transmise à l'accompagnateur of Copie de la Fiche transmise à l'étudiar	des », (accord ou pas) : de formation le (date) :	
Date :		
Signature du référent mobilité		



Fiche 4 : Etat de la préparation et Validation de projet de mobilité à l'international Commission de validation des stages en mobilité

Promotion:		
Nom, Prénom (étudiant) :		
Nom, Prénom de votre accompagnateur de formation :		
Date du dernier entretien entre l'étudiant et l'a	ccompagnateur de formation :	
Destination:		
Nom, Prénom de votre référent mobilité :		
Etat de la préparation du projet (à renseigner par l'accompagnateur de formation, à transmettre à l'assistante pôle international avant la commission de validation)		
Eléments du projet de stage satisfaisants :	Eléments non satisfaisants :	
Eléments restant en suspens :	Avis de l'accompagnateur de formation de la formation sur le projet de mobilité à l'international :	
Décision de la commission des mobilités à	ı l'international :	
Le projet de stage à l'international :		
□ Est validé		
□ N'est pas validé		
Observation :		
Date :		
Signature Responsable de Département DRED ou Coordonnateur ERASMUS :		
Transmission de la décision le	par l'assistante Pôle International :	
☐ Etudiant☐ Accompagnateur de formation☐ Référent mobilité		



ANNEXE 2- Démarches administratives

MODALITÉS DE LADOM ET DE LA DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE À LA MOBILITÉ

Dossier d'aide à la mobilité :

Les étudiants ou stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité selon les modalités de LADOM (cf. Annexe 4)

Vous trouverez la liste des pièces à fournir (Annexe 5) afin de constituer votre dossier de demande d'aide à la mobilité. Le dossier complet devra être déposé dans les délais (voir date indiquée sur le compte à rebours) auprès de Madame Cathy GONTHIER.

Modalités 2019 de la Direction de la Mobilité :

La Direction de la Mobilité a mis en place une aide spécifique dans le cadre du stage mobilité d'un montant de 150€ par semaine (soit 1800€ pour les 3 mois de stage) :

A.F.V: Allocation de Frais de Vie. Cette est une aide financière aux étudiants boursiers ou non et stagiaires de la formation professionnelle indemnisés ou non par le Pôle Emploi inscrits sur la liste quota Région, poursuivant leur cycle d'études dans un établissement de formation à la Réunion et qui dans ce cadre doivent effectuer un stage pratique hors du département d'une durée de 1 à 3 mois maximum.

Les modalités d'attribution de ce dispositif tiennent compte de l'avis d'imposition de l'apprenant ou des parents s'il y a rattachement fiscal :

- Avoir un revenu fiscal à la Réunion,
- Ne pas dépasser un revenu annuel de 108 000 €.

SÉCURITÉ SOCIALE EN ITALIE



Démarches à effectuer dès réception de l'attestation de stage

Tout étudiant devrait effectuer un stage dans la zone Europe doit se rendre auprès de sa sécurité sociale afin de faire une demande de carte Européenne d'Assurance Maladie, indispensable et obligatoire. La sécurité sociale délivrera dans un premier temps une carte provisoire avant de remettre à l'assuré sa carte définitive.

















Institut Régional du Travail Social 1, rue Sully Brunet 97470 Saint-Benoît Tél. 02 62 92 97 77 Fax: 02 62 92 97 78 contact@irtsreunion.fr www.irtsreunion.fr



ADMINISTRATION DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES

ANNEXE 3- Modalités 2019 de LADOM

(Sous réserve des enveloppes budgétaires et conditions au moment du départ)

ENGAGEMENT HUMANISME ALTÉRITÉ

SONT CONCERNES:

- Les étudiants boursiers (bourse régionale) et non boursiers
- les SFP (Stagiaires de la Formation Professionnelle) indemnisés par Pôle Emploi
- les SFP non rémunérés

dont les formations et le parcours ont été agréés par le Conseil Régional de la Réunion.

Sont exclus les salariés.

PRISE EN CHARGE DU BILLET D'AVION AU REGARD DU QUOTIEN FAMILIAL

(Q.F = revenu imposable / nombre de parts fiscales figurant sur le dernier avis d'imposition (avis fiscal impératif à la Réunion)):

- ✓ Fournir l'avis d'imposition N-1 sur les revenus de N-2 (et non la déclaration de revenus) :
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une mesure du fonds de continuité territoriale (Passeport mobilité Etude – Passeport Mobilité Formation Professionnelle – Aide à la Continuité Territoriale) dans l'année de la présente demande
- SI QUOTIEN FAMILIAL < à 26 631 euros = gratuité du billet d'avion pour le candidat à la mobilité
- SI QUOTIEN FAMILIAL > à 26 631 euros = Pas de prise en charge du billet d'avion

Attention:

Le passeport mobilité formation professionnelle n'est pas cumulable avec le dispositif continuité territoriale.

Il s'agit de billets groupe. Le calendrier est communiqué en amont par l'IRTS aux promotions concernées; l'IRTS doit transmettre à LADOM les dossiers complets au moins 2 mois avant le départ. Le traitement s'effectue entre l'IRTS et LADOM. Toute personne n'ayant pas fourni l'intégralité des pièces dans les délais impartis se privera elle-même du recours aux aides de LADOM.





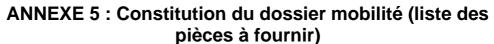














LES AIDES A LA MOBILITE

(selon les modalités jusqu'au 31/12/2019)

Critères d'éligibilités :

- Avoir le statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle ou d'Etudiant
- Avoir un revenu fiscal à la Réunion

Lea Dantenainea	LADOM *	LA DIRECTION
Les Partenaires	(l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité)	DE LA MOBILITE
Quelles sont les aides ?	Prise en charge du billet d'avion	Allocation Frais de Vie
	Quotient Familial =	
Quelles sont les conditions de ressources ?	Revenu imposable / Nb de part fiscal (part fiscal figurant sur l'avis d'imposition)	Revenu annuel < à 108 000€
	< à 26 631 €	
Quelles sont les destinations concernées	Hexagone – Europe (hors Suisse) – Zone Océan Indien – Etranger (hors Québec)- DOM-TOM (cf. destinations 2019 accompagnées par LADOM)	Hexagone – Europe– Zone Océan Indien – Etranger - DOM- TOM
Quel est le		1 800€ pour
montant de	Prise en charge du billet d'avion	les 3 mois de stage
raide :		(non cumulable avec Erasmus+)

*Ne pas avoir bénéficié du dispositif Continuité Territoriale auprès de LADOM dans la même année de la demande























DOSSIER INDIVIDUEL MOBILITE STAGE PRATIQUE 2020

NOM:PRENOM
CRITERES D'ELIGIBILITE :
☐ 18 ans révolu
☐ Foyer fiscal à la Réunion dont le Quotient Familial (Revenu Imposable/ Nombre de Parts) ne dépasse pas les 26631€ sur le dernier avis d'imposition (avis d'imposition de l'année 2019 sur les revenus 2018)
□ Ne pas avoir bénéficié d'une mesure du Fond de Continuité Territoriale* dans l'année de la présente demande
Avoir le statut de stagiaire de la formation professionnelle (ASP Réunion/ Pole Emploi/ Boursier du CR)
Art. 1803-3-5-1 du Code des transports nouveau : L'aide destinée aux élèves et étudiants inscrits en terminale professionnelle ou technologique, en section de technicien supérieur, en institut universitaire de technologie, en licence professionnelle ou en master
* Fond de continuité territoriale : Passeport Mobilité Etude – Passeport Mobilité Formation Professionnelle – Aide à la Continuité Territoriale.
L'ensemble de ces pièces est à fournir à votre centre qui transmettra à LADOM en respectant un délai d'instruction incompressible de 2 mois (lié au marché public transport) entre le moment du dépôt du dossier complet et la date prévisionnelle de vol Aller.
Photocopie intégrale de la FICHE de PROPOSITION de STAGE ou CONVENTION de STAGE signée par l'entreprise et l'organisme de formation ou tout <u>document officiel qui confirme le stage en attendant la fiche de stage ou la convention.</u>
CV actualisé et daté + Lettre de motivation adressée à Mr le Directeur Territorial de LADOM (le point fort de ce courrier sera de convaincre de l'intérêt pour vous même de ce stage à l'extérieur de l'Ile)
Photocopie de la carte d'identité recto verso en cours de validité pour les pays Européens ou
Photocopie du Passeport et du visa en cours de validité pour les pays autres (attention aux délais d'expiration et d'obtention des visas obligatoires dans le cadre de stages).
Photocopie de l'attestation des droits ouverts à la CGSS (pas de copie de carte Vitale) et de votre propre couverture médicale et rapatriement sanitaire.
Photocopie de la carte Européenne. (Si séjour en Europe)
Photocopie de la décision de l'ASP ou notification POLE EMPLOI ou Bourse du CR ou autre rémunération
Photocopie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (Dernier avis d'imposition)
Photocopie intégrale du livret de famille et attestation sur l'honneur du rattachement. (pour les personnes rattachées à un foyer fiscal)
Photocopie du justificatif de domicile à votre nom (moins de 3 mois (Quittance de Loyer, Facture (Edf, Eau). Pour les enfants majeurs et les personnes hébergées: une attestation sur l'honneur de l'hébergeur + copie de la pièce d'identité de la personne.
Votre adresse personnelle dans le pays d'accueil qui valide la résidence + numéro de téléphone sur place (Nom + adresse).
Questionnaire FSE
Note hang : tout dossiar romis incomplet à LADOM no nouvre âtre traité par nos services

Nota bene : tout dossier remis incomplet à LADOM ne pourra être traité par nos services















Institut Régional du Travail Social 1, rue Sully Brunet 97470 Saint-Benoît Tél. 02 62 92 97 77 Fax: 02 62 92 97 78 contact@irtsreunion.fr www.irtsreunion.fr



ADMINISTRATION DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES

ENGAGEMENT HUMANISME ALTÉRITÉ

Demande d'AFV (Allocation Frais de Vie)

Conditions 2019

Justificatifs permettant d'instruire le dossier :

- copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité
- copie de l'avis d'imposition N-1 sur les revenus de N-2 (<u>foyer fiscal à la Réunion et revenu fiscal inférieur à 108 000€</u>):
 - en cas de rattachement fiscal :
 - √ attestation sur l'honneur signée par les parents
 - ✓ copie intégrale du livret de famille de l'apprenant ou des parents (Si, les parents sont divorcés, joindre copie du jugement de divorce confiant l'étudiant(e) à l'un d'entre eux)
- Pré-convention ou convention de stage signée par toutes les parties
- RIB au nom du demandeur













ANNEXE 5 : Dépenses à prévoir

COUT DU BILLET D'AVION :

- Si prise en charge de LADOM : gratuité du billet pour le trajet RUN-PARIS-(aller-retour) (voir modalités chaque année de LADOM en annexe). Prévoir la prise en charge individuelle en train de PARIS à l'ITALIE.
- Si prise en charge individuelle : coût du billet d'avion RUN-PARIS + PARIS-ITALIE.

Possibilité de faire une demande de continuité territoriale auprès de la Région Réunion (démarches personnelles).

Loyer, nourriture, frais de transport, vêtements chauds, frais de transport ...

Une mobilité comme celle-ci nécessite des dépenses supplémentaires : il est donc impératif de mesurer celles-ci et de commencer les économies durant les mois de préparation de ce projet.